COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 février 2023

Avec le Groupement Evolution
OCAPIAT élargit son engagement en faveur du CEP (Conseil en évolution professionnelle) sur l'ensemble du territoire.

Le 28 février, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, OCAPIAT poursuit son engagement en faveur du CEP et participe à la promotion de ce service public dans toute la France.

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP), c'est quoi ?

- Un service public d'accompagnement de toutes les transitions professionnelles ou envies d'évolution, gratuit et personnalisé.
- Le fil rouge de l'accompagnement des actifs : en effet, le CEP répond aux usages aussi divers que donner une nouvelle direction à sa carrière, faire de sa passion un métier, suivre une formation pour évoluer, créer son entreprise …
- Un vecteur de dialogue social et professionnel au sein des entreprises.

Le Groupement Évolution est l'un des opérateurs sélectionnés par France compétences pour déployer depuis 3 ans le CEP auprès des salariés du secteur privé et des travailleurs indépendants, et ce, dans 6 régions de France (la Bretagne, le Centre-Val de Loire, les Hauts-de-France, l'Ile-de-France, les Pays de la Loire et la Normandie).

En 2022, dans ces 6 régions, le Groupement Évolution a accompagné près de 80 000 bénéficiaires.

OCAPIAT et son engagement en faveur du CEP (Conseil en évolution professionnelle)

OCAPIAT s'est déjà engagé en faveur du CEP en signant, en 2022, une convention avec le réseau EVA, opérateur du CEP sur les régions AURA, Bourgogne Franche Comté, Grand Est, Guadeloupe, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur.
OCAPIAT poursuit donc cet engagement avec la signature d'une convention avec la Groupement Evolution présent sur les autres régions métropolitaines.
Ainsi dès 2023, OCAPIAT participera à la promotion du CEP dans une grande partie du territoire français (hors Corse et territoire ultra-marin à l'exception de la Guadeloupe).

OCAPIAT et le groupement Evolution

Par ce partenariat, notre objectif commun est de développer une coopération renforcée autour des trois grands axes :

- La sécurisation des parcours professionnels des salariés notamment pour les plus fragilisés avec des bas niveaux de qualification ;
- L'attractivité des métiers ;
- Et l'acculturation mutuelle des équipes de conseils.

Pour Hervé PROKSH, Président d'OCAPIAT : *« ce partenariat est important car il permet d'agir sur plusieurs axes clés dont le conseil aux actifs, l'attractivité des métiers, et l'accompagnement des entreprises en proximité. Il est aussi le fruit d'une volonté, d'un travail de proximité et de qualité des équipes soucieuses d'apporter un appui aux actifs en questionnement sur leur avenir professionnel ; en l'occurrence, nous pouvons pour cette initiative, remercier Marlène PILLET-NEE (Chargée de Partenariats CEP IDF - Référente SPRO Bassins Grand Paris Grand Est & Sud Essonne) et Françoise LE ROC'H (Conseillère Entreprises OCAPIAT IDF) ».*

Le Secrétaire général d'OCAPIAT, Jérôme VOLLE se réjouit de ce nouveau partenariat : *« La signature de cette convention est surtout le top départ d'une collaboration en profondeur entre nos structures dans une logique d'actions territoriales de proximité en faveur des actifs. Avec cette nouvelle signature, après celle avec le réseau EVA, c'est l'ensemble des actifs du territoire métropolitain qui pourra bénéficier de cet outil et de la découverte de la richesse des secteurs professionnels du périmètre OCAPIAT. ».*

&&&

A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'OPCO couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc.

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :
- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2021 diffusés en octobre 2022 (cf rapport d'activité)

Avec plus de 185 000 entreprises représentant 1,28 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 873 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 93,5 % de moins de 11 salariés)
- 2 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 54 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non-salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/
Plaquette de présentation (missions, branches adhérentes, offre de services…).

Contact presse : S. DEFREMONT port : 07 81 97 58 21 ou L. JAMET à presse@ocapiat.fr

&&&

A PROPOS DU GROUPEMENT EVOLUTION

En 2020, France compétences a sélectionné dans chaque région des opérateurs chargés de délivrer le service public du Conseil en évolution professionnelle (CEP) aux salariés du secteur privé et aux travailleurs indépendants.
Ces acteurs ont été choisis car ils sont au cœur de la vie économique des territoires et au carrefour de toutes les questions liées à la formation, l'emploi, les mobilités professionnelles, la gestion des carrières.

Le Groupement Évolution est l'un de ces opérateurs et a été sélectionné pour délivrer le service du CEP dans 6 régions à travers 2 mandataires :
• CATALYS Conseil pour la Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie.
• Talent Solutions TINGARI pour les Hauts-de-France, l'Ile-de-France et le Centre-Val de Loire.

Pour en savoir plus : https://www.infocep.fr/qui-sommes-nous/